

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/196

**Objet** : 196 - Signature de contrat de location dans le cadre de la cérémonie des vœux à la population le vendredi 10 janvier 2025

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser la cérémonie des vœux à la population,

### Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de location avec - SAS FRANCE LOCATION RECEPTION – Chemin de la Bassetière - Vire - 14500 Vire Normandie pour un montant de 936 € TTC. dans le cadre de la cérémonie des vœux à la population qui aura lieu le vendredi 10 janvier 2025.

Fait à Vire Normandie, le 11 Décembre 2024.

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241219-196-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2024

Publication : 19/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Nicole DESMOTTES

